

Établissement Public Territorial
du Bassin de la Meuse

NOTRE ACCOMPAGNEMENT POUR LA PRISE EN COMPTE DES ZONES HUMIDES



La connaissance, la protection et la réhabilitation des zones humides représentent un enjeu majeur au regard de la gestion des inondations et de l'adaptation du bassin versant aux étiages sévères, conséquences du changement climatique.

L'EPAMA-EPTB MEUSE AGIT POUR :

- 1 Améliorer la connaissance des zones humides sur votre territoire.
- 2 Intégrer les zones humides dans vos documents d'urbanisme.
- 3 Acquérir et aider à gérer durablement les zones humides de votre territoire.

LES ZONES HUMIDES, UN ENJEU MAJEUR POUR LA GESTION DES TERRITOIRES




QU'EST-CE QU'UNE ZONE HUMIDE ?

Les zones humides sont des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. Les zones humides jouent un rôle d'éponge en stockant l'eau en hiver et en la restituant aux cours d'eau en été. Ce sont des milieux naturels indispensables au bon fonctionnement hydraulique du bassin versant. C'est pourquoi ces milieux sont protégés par la réglementation sur l'eau.

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES ZONES HUMIDES SUR VOTRE TERRITOIRE

L'EPAMA-EPTB Meuse a réalisé une carte de signalement des zones humides potentielles sur le bassin versant de la Meuse. Cette carte est réalisée à petite échelle (1/100 000^{ème}). Elle a pour objectif d'informer les porteurs de projets sur la présence de zones humides potentielles, notamment dans le cadre de projets de territoire (aménagement, SCOT, PLU...). Elle ne constitue qu'un premier indice de la probabilité de la présence de zones humides et doit être complétée par des inventaires de terrain. Seuls des inventaires de terrain peuvent apporter un renseignement fiable sur la présence effective de zones humides.

L'EPAMA-EPTB Meuse tient à disposition les données informatiques (notamment SIG) de la carte de signalement auprès des collectivités et peut vous apporter un appui pour la réalisation d'inventaires de terrain.

 L'EPAMA - EPTB Meuse ne réalise pas une délimitation réglementaire des zones humides, cette compétence relève des services de l'Etat.





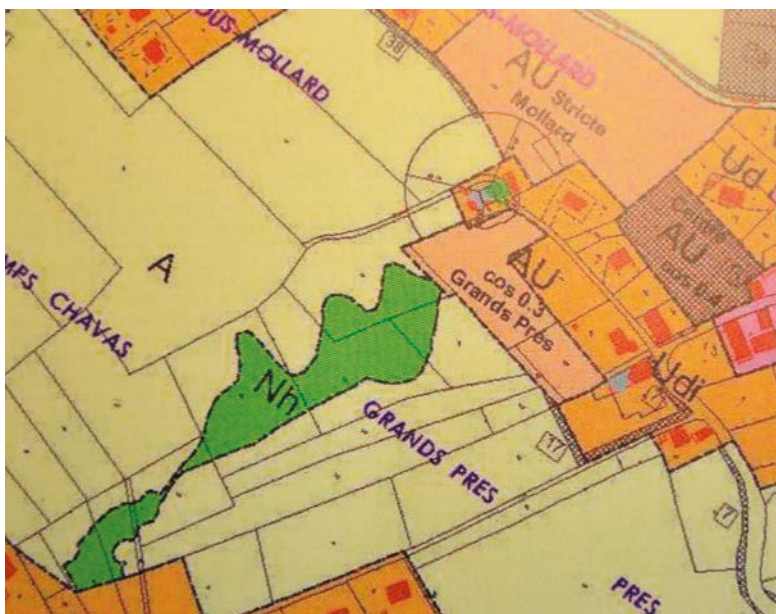
INTÉGRER LES ZONES HUMIDES DANS VOS DOCUMENTS D'URBANISME

Lors de la création, la révision ou modification de vos documents d'urbanisme (PLU, SCOT...), l'EPAMA - EPTB Meuse peut vous accompagner dans une démarche active de prise en compte des zones humides afin de les intégrer dans votre réflexion.

Pour une bonne intégration des zones humides, l'EPAMA - EPTB Meuse pourra vous appuyer pour :

- le recrutement de prestataires afin de réaliser des inventaires de terrain des zones humides (rédaction de cahiers des charges, analyse des offres...) ;
- le suivi du déroulement des inventaires de terrain ;
- l'intégration des zones humides dans les pièces constitutives des documents d'urbanisme (rapport de présentation, PADD, DOO, règlement, zonages...).

 Extrait de PLU délimitant les zones humides (zonage Nh inconstructible dans le règlement).



© Commune de Vimines

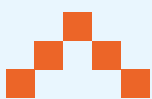


SÉCURISER LES PORTEURS DE PROJETS par l'identification des zones humides dans les documents de planification, permet une meilleure efficacité de l'aménagement du territoire. Cela permet, en effet, **d'anticiper d'éventuelles contraintes réglementaires et des surcoûts dans les projets** (redéfinition du projet, suspension des travaux, mesures compensatoires, etc.).

ACQUÉRIR ET GÉRER DURABLEMENT VOS ZONES HUMIDES

Les zones humides peuvent être préservées foncièrement grâce à l'acquisition de terrain. L'EPAMA - EPTB Meuse a la possibilité d'acquérir des terrains afin de préserver les avantages qu'ils rendent à la société.

La gestion ultérieure de ces sites est réalisée en partenariat avec les Conservatoires d'Espaces Naturels.



PROTÉGER LES ZONES HUMIDES POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

- Prévention des inondations.
- Soutien des débits des rivières en basses eaux.
- Amélioration de la qualité des eaux.
- Gestion des eaux pluviales.
- Espaces verts apportant de la fraîcheur lors des canicules.



Exemples de milieux humides sur le bassin de la Meuse



Bois de bouleaux marécageux



Prairie humide



Formation riveraine de saules



Formation riveraine d'aulnes et de frênes



Annexe hydraulique

NOTRE PARTENAIRE



EPAMA-EPTB Meuse

26 avenue Jean Jaurès
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tél. : 03 24 33 49 02
Fax : 03 24 57 51 49
secretariat@epama.fr
www.eptb-meuse.com

.....
L'EPAMA-EPTB Meuse étudie, définit et met en œuvre des actions concertées de prévention des inondations et de gestion des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin versant de la Meuse.